

Conseil Municipal du 9 mars 2026

Le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Robert LAFITE, Eva GIGAN, Stéphanie BRUN, Maxime TROMPIER, Vincent DECORDE, Jean-Michel MAZIER, Monique PILLUT-BOISSIERE, Alexandra AZZOPARDI, Gilles HATREL

Étaient excusés : Hervé GOUBERT a donné pouvoir à Stéphanie BRUN, Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Eléonore FAWOUBO

Secrétaire de séance : Eva GIGAN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2026

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2026.

B- Communications diverses :

1. L'expert pour l'étude de l'état des séquoias du manoir de Bimare est nommé par le juge des référés depuis le 19 février. Pas de date encore fixée. Un mail sera envoyé à l'avocat de la commune dans la semaine.
2. Mise en peinture de la cuisine de la salle La Pépinière par les agents communaux.
3. Carte de remerciements d'une famille reçue en mairie suite à la carte de condoléances adressée par Madame le Maire au nom du Conseil municipal.
4. Faire-part reçu en mairie suite à une naissance dans une famille roncherollaise.
5. Remerciements de la part d'une des assistantes maternelles à l'origine de la nouvelle activité « Éveil et motricité de 0 à 3 ans », pour la subvention exceptionnelle accordée à l'association *Le Réveil Roncherollais*. Elle a permis le financement d'une partie du matériel nécessaire.
Lors de l'accord du Conseil municipal pour cette subvention exceptionnelle, un courrier avait été envoyé par Madame le Maire à l'association en question.
6. Message de la part d'un membre du bureau du CFA suite à l'animation loto de dimanche : « Une fois de plus nous apprécions la mise à disposition d'une belle salle communale ».

Madame le Maire informe du retrait de 3 délibérations :

- ✓ Approbation du compte administratif de l'exercice 2025- budget ville
- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2025- Budget Ville
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025- budget ville

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO

Budget primitif 2026 - Commune

Madame le Maire présente les grandes lignes du Budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances plénière en date du 13 janvier 2026 ;

Madame le Maire propose d'adopter le budget primitif 2026 de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	373 231.47 €	373 231.47 €
Fonctionnement :	1 181 457.26 €	1 181 457.26 €
Total :	1 554 688.73 €	1 554 688.73 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 5

Madame le Maire s'étonne des abstentions. En effet, elle avait questionné les candidats sortants sur leur préférence de vote du budget avant ou après les élections. La préférence était pour un vote avant les élections. Madame le Maire demande la raison de l'abstention de certains élus. Ceux-ci ne souhaitent pas donner d'explication.

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Mise à disposition d'une partie de la parcelle agricole cadastrée Section A numéro 1312 (division à prévoir) - Bail emphytéotique à intervenir avec la SCIC Ceinture Verte Rouen Normandie - autorisation de signature - Création de servitudes pour le passage de réseaux.

Par délibération en date du 29 juin 2023, la Métropole Rouen Normandie a approuvé la création de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Ceinture Verte Rouen Normandie, dont l'objet est la création de fermes maraîchères contribuant à répondre aux attentes des consommateurs de bénéficier de produits locaux et de qualité.

Le Conseil métropolitain a par ailleurs approuvé la participation de la Métropole Rouen Normandie au capital de la SCIC Ceinture Verte.

L'objectif sur 5 ans est la création d'une vingtaine de fermes sur le territoire et ses alentours. De manière globale, ce projet répond à une logique d'intérêt général en ancrant territorialement des fermes nourricières et créatrices d'emplois directs et indirects.

Pour que la SCIC, dont les statuts ont été déposés, puisse assurer ses missions, il convient désormais qu'elle dispose de foncier agricole.

A cette fin, une première implantation de deux fermes sur un terrain agricole appartenant à la Métropole

Rouen Normandie figurant sur la commune de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, section A n°135, n°136, n°137 et 139 pour une surface de totale d'environ 3 ha 68 a 72 ca a été régularisé par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique.

Dans ce cadre, la commune de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER propose de mettre à disposition de la SCIC Ceinture verte, un terrain d'une surface d'environ 34 a 60 ca relevant du domaine privé de la commune, à détacher de la parcelle cadastrée section A numéro 1312 , ainsi qu'il résulte approximativement du plan ci-annexé. La commune de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER conservera le surplus de la parcelle cadastrée section A numéro 1312, actuellement à usage de chemin piétonnier. Les frais de géomètre pour séparer la parcelle cadastrée section A numéro 1312, seront supportés intégralement par la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Ceinture Verte Rouen Normandie.

Il sera prévu la création, sans indemnité, d'une servitude de passage pour l'ensemble des réseaux, notamment l'électricité, l'eau, l'assainissement, les réseaux internet, et plus généralement tous réseaux nécessaires à l'exploitation. Cette servitude partira de la route de Darnétal pour arriver à la parcelle objet du bail emphytéotique, en passant par le chemin piétonnier restant appartenir à la commune de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, figurant sous hachures bleues du plan demeuré ci-annexé (partie de la parcelle section A numéro 1312 relevant du domaine public de la commune).

Il est envisagé de conclure un bail emphytéotique de droit privé afin que la SCIC puisse le louer à compter du 1^{er} juin 2026 sur une période de 50 ans moyennant le versement d'une redevance annuelle forfaitaire fixée à soixante et un euros quatre-vingt-treize centimes (61.93 €) hors taxes, soit 179.00 € l'hectare. Cette valeur se situe dans la marge d'appréciation de l'avis des domaines.

Cette redevance sera payable à terme échu.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'un bail emphytéotique selon les conditions sus-énoncées et d'habiliter, le Maire à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document préalable ou subséquent à cette affaire. Les frais de notaire seront à la charge exclusive de la SCIC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Gilbert DECOODT informe que les travaux rue de Bimare ont pris du retard. L'enfouissement des fourreaux est terminé, pas de retour d'Enedis et des télécoms auprès de la Métropole Rouen Normandie. Le Pôle de proximité prévoit une fin de travaux après les vacances d'été.

Travaux route de fontaine-sous-Préaux : réunion mardi 10/03/2026 avec le pôle de proximité et l'entreprise pour la réception des travaux.

Dates à retenir :

Mardi 10 mars : 18h, Conseil de l'école élémentaire

Vendredi 13 mars : 17h30, Conseil de l'école maternelle

Dimanche 15 mars : 1^{er} tour des élections municipales

Vendredi 20 mars : 19h en mairie, installation du nouveau Conseil municipal

Dimanche 22 mars : Trail de la Ronce organisé par l'association Jog'Nature

Mardi 24 mars : 18h30 en mairie, réunion de préparation pour Festiv'Halle

Intervention de Madame le Maire en fin de réunion :

Nous avons voté ce soir le budget primitif pour l'année 2026, dans la situation particulière d'une fin de mandat. C'est pourquoi la partie investissements ne concerne que les dossiers en cours.

La partie fonctionnement, quant à elle, est envisagée avec l'objectif récurrent de maintenir les services nécessaires et attendus par les habitants.

Je tiens à souligner le travail long et minutieux fourni pour l'élaboration de ce budget primitif par Maryline Leclerc, Secrétaire générale des services.

Maryline, grâce à vos compétences, à votre savoir-faire, un budget sincère et à l'équilibre a pu être présenté en commission plénière des finances et mis aux voix lors de la réunion de ce conseil municipal.

Je tiens à vous en remercier chaleureusement ce soir.

Au-delà de l'élaboration de ce budget 2026, c'est pour l'ensemble du travail mené avec vous toutes ces années que je tiens à vous remercier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.